

Metz, le 17 février 2022

COMMUNIQUE

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal de l'Eurométropole de Metz s'expose dans ses communes

Jusqu'en juin 2022, l'Eurométropole de Metz organise une exposition itinérante dans ses communes, pour présenter son Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Deux premières réunions publiques ont eu lieu début février à Metz et Augny, l'occasion de prendre connaissance du diagnostic du territoire qui vient d'être réalisé et d'échanger sur la place de la publicité dans le paysage de notre territoire.

En parallèle, l'Eurométropole de Metz propose à ses habitants une exposition itinérante dans ses communes, pour présenter le Règlement Local de Publicité Intercommunal.

L'exposition itinérante est visible :

Du 16 février au 8 mars 2022 :

- dans les mairies de Cuvry, Mécleuves, Plappeville, Saint-Julien-lès-Metz, Vaux, Vernéville.

Du 28 février au 17 mars 2022 :

- à l'Hôtel de Ville de Metz

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Jusqu'au 30 juin 2022, à la Maison de la Métropole

Ouverture du lundi au jeudi de 8h à 18h30 et le vendredi de 8h à 17h

www.eurometropolemetz.eu

www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EurometropoleMetz

www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | cvincent@eurometropolemetz.eu